Carte d'identité

Le site de la vallée du Brezou est situé en Corrèze (19), en grande partie sur le territoire de l'agglomération de Tulle et à cheval sur 4 communes, Lagraulière, Chanteix, Perpezac-le-Noir et Saint Clément. Sa proximité avec l'autoroute A20 (sortie n°45) en fait un endroit facilement accessible depuis les principales villes de la région.

Il s'articule autour du Brezou, affluent de la Vézère et regroupe deux entités remarquables : la forêt de Blanchefort et le marais du Brezou. Le périmètre étudié englobe 350 ha dont une petite vingtaine d'hectares (8 parcelles en convention d'usage à l'heure actuelle) bénéficie d'une gestion assurée par le Conservatoire.

Le caractère remarquable vient de la géologie, de la topographie et de l'hydrographie des lieux, à l'origine de la grande diversité biologique de la vallée.

N° de la carte IGN au 1/25000 : 2134 O et 2134 E

Les richesses du site

Le Conservatoire s'est d'abord intéressé au marais du Brezou qui constitue une mosaïque de milieux humides exceptionnelle pour le département et la région Limousin. Il joue un rôle prépondérant dans le maintien de certains oiseaux comme la Rousserolle effarvatte et accueille des habitats peu fréquents comme les roselières à Phragmite commun qui se développent au niveau de l'étang neuf. On y retrouve également des surfaces importantes d'aulnaies et de saulaies marécageuses.

Impatience ne-me-touchez-pas

Une autre particularité du site est de posséder un sous-sol permettant le développement d'une végétation neutrocline* peu répandue dans la région Limousin, notamment sur la forêt de Blanchefort avec son socle d'éclogites et ses affleurements d'amphibolite, une roche très sombre visible par endroit. C'est ainsi que l'on peut observer des forêts de hêtres peu communes dans la région, avec un sous-bois dominé par des espèces au caractère montagnard comme la Scille lys-jacinthe. Les zones humides forestières sont, elles, largement dominées par l'impatience ne-me-touchez-pas.

12 habitats et 28 espèces sont reconnus d'intérêt européen. Ces espèces s'y reproduisent ou fréquentent le site pour le repos et la recherche de nourriture.

C'est le cas pour la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*). Cette représentante des chauves-souris protégée au niveau national et européen, chasse préférentiellement en lisière de forêts feuillues, dans les layons forestiers ou à proximité d'étangs et de cours d'eau. La barbastelle consomme essentiellement des papillons nocturnes qu'elle chasse notamment dans la forêt de Blanchefort.

Scille lys-jacinthe

Barbastelle © Julien Barataud

**neutrocline : végétaux qui affectionne des sols dont le pH est proche de la neutralité*

Roselières à Phragmite commun

Statut et règlementation

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique résultent d'un inventaire national lancé en 1982 par le Ministère en charge de l'environnement puis mis à jour en 1996. Elles n'ont pas de valeur réglementaire mais sont fréquemment prises en compte dans les projets d'aménagement.

Deux ZNIEFF sont présentes sur la Vallée du Brezou : la ZNIEFF de la « forêt de Blanchefort » et la ZNIEFF du « Marais du Brezou ».

La zone d'étude est partiellement concernée par le périmètre du site inscrit de la « Vallée de Blanchefort », constituant une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à une déclaration préalable.

Tapis de végétation flottante à Nénuphars

Le CEN Limousin

Association sans but lucratif régie par la loi 1901, il a été créé par la volonté des associations de protection de la nature du Limousin, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement qui souhaitait l'existence en Limousin d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe d'espaces naturels. Il est dirigé par un conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (individuels, représentants d'associations, de collectivités et d'établissements publics…). Ce CA s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de spécialistes régionaux des sciences de la Terre. Le Conservatoire dispose d'une équipe salariée.

Nos missions

Connaissance, protection, gestion, valorisation sont les 4 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire. Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, le Conservatoire met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée.

Il peut devenir propriétaire des sites, locataire ou signer avec les propriétaires des conventions de gestion nécessaires à la conservation des milieux naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Ce travail permet de bien connaître le site et de mettre en œuvre l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage…).

Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturalistes et pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements légers sur certains sites pouvant accueillir du public.

Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation qui tente dès que possible de maintenir dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'agriculteurs, déjà, contribuent à la gestion des espaces naturels remarquables du Limousin.

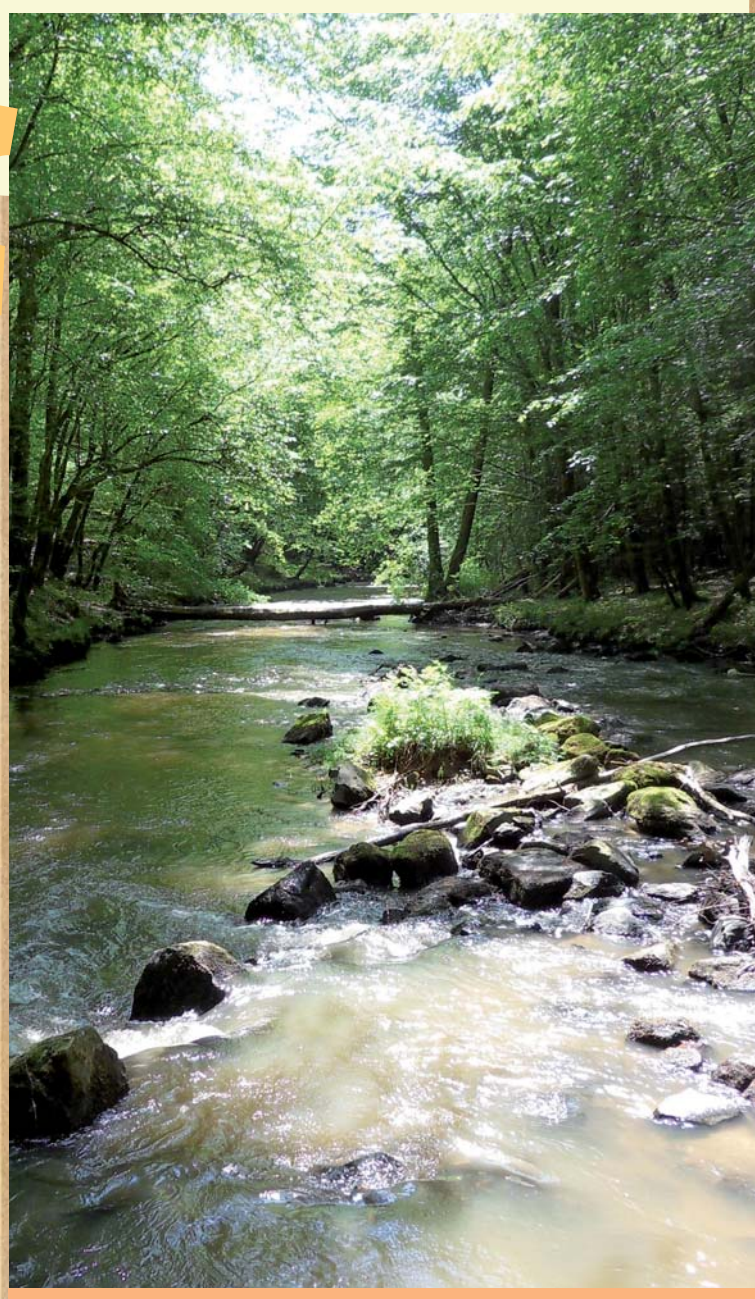

La Vallée du Brezou

Lagrauliere, Chanteix, Perpezac-le-Noir, Saint-Clément, 19

Partenaires financiers

Partenaires techniques

Le CEN Limousin est membre de : Conservatoires d'espaces naturels

Conservatoire d'espaces naturels Limousin

Fiche de site 22

Historique du site

Le CEN intervient sur le marais du Brezou depuis 1998, année marquant le début de maîtrise d'usage sur 3 parcelles humides du site. En effet, les zones humides représentent un enjeu important du fait de leur régression dramatique ces dernières décennies.
Les premiers travaux ont eu lieu sur les parcelles autour de l'étang neuf en 1999. Une première série importante de travaux de dessouchage sur le marais s'est déroulée entre 1999 et 2005. Puis une seconde tranche de travaux a eu lieu entre 2006 et 2011, avec la poursuite du dessouchage et l'entretien des roselières.
Ce n'est qu'à partir de 2007 que le Conservatoire s'est intéressé à la forêt de Blanchefort dans le cadre d'une étude du patrimoine naturel de la région de Tulle. Profitant du renouvellement du plan de gestion du marais, il a été proposé d'élargir le périmètre d'étude à la vallée du Brezou jusqu'à la forêt de Blanchefort.

Propriétés privées restez sur les chemins publics (en gris ou gris et rouge)

Rousserolle effarvate © Aurélien Audevard

Communauté à Prêles d'eau

Crottoir à genette

Etang neuf

Débroussaillage en roselières

Espèces emblématiques

Rousserolle effarvatte *(Acrocephalus scirpaceus)*
Ce passereau a le dos brun uniforme et le ventre blanchâtre. Espèce migratrice, elle arrive dès le printemps pour construire son nid suspendu aux roseaux. Quelques couples utilisent le site pour se reproduire. Les observations sont souvent furtives mais le chant du mâle est particulièrement expressif.

Genette *(Genetta genetta)*
Ce petit carnivore nocturne, de la taille d'un chat, se repère à sa fourrure grise tachetée de brun. Il est le seul représentant européen de la famille des viverridés (la famille des mangoustes) et est protégé au niveau national. L'observation directe est difficile, seuls les crottoirs laissent présager de sa présence. C'est le cas sur une pile du pont au dessus du ruisseau de la Barthe sur la route départementale 130.

Flûteau nageant *(Luronium natans)*
Petite plante aquatique des mares, étangs et cours d'eau lents. Le fluteau nageant est protégé au niveau national et d'intérêt européen. Il se reconnait à ses feuilles flottantes ovales et à ses fleurs à 3 pétales blancs à base jaune arrondis. La station identifiée sur le Brezou correspond à une annexe hydraulique de la rivière.

Flûteau nageant

Les actions de gestion

L'abandon pastoral de nombreuses parcelles humides représente une menace importante pour la conservation de la mosaïque des habitats. C'est pourquoi le Conservatoire et ses partenaires ont choisi de mener des actions de gestion sur ce site afin de participer à la préservation des habitats et des espèces à forts enjeux de conservation. Ces actions se caractérisent par de la restauration de zones humides aboutissant à la création de nouvelles zones d'eau libre colonisées très rapidement par les plantes et les animaux. Sur les parcelles agricoles ou forestières, la sensibilisation des gestionnaires a pour objectif de rendre compatible la valorisation économique et la préservation des ressources naturelles comme l'eau et la biodiversité.

Le marais du Brezou après dessouchage

Pourquoi nous participons à sa gestion ?

Le site de la Vallée du Brezou présente 3 principaux intérêts aux yeux du Conservatoire : la rareté, la fonctionnalité et la richesse spécifique. En effet, le sous-sol de la forêt et la formation du marais en amont de l'étang neuf en font un espace naturel avec des formations végétales rares à l'échelle du Limousin. Le marais et la forêt ont un rôle non négligeable sur la ressource en eau. La forêt abrite de nombreuses zones de sources d'eau claire. Le marais joue un rôle de filtre physique en retenant une grande quantité de sédiments transportés par la rivière et participe au soutien d'étiage. Le cortège d'espèces est particulièrement diversifié mais nécessite soit une gestion active (Bûcheronnage, pâturage…) soit un maintien de la dynamique naturelle dans le temps.

Parisette à quatre feuilles

0 250 500 1000 mètres

Réalisation CEN Limousin - 2013
Sources : IGN BD Ortho 2012

N

Conception - réalisation : CEN Limousin (05 55 03 29 07) - octobre 2013- Crédit photo : CEN Limousin